



Réseau Jeunesse & Solidarité du Rhône

# FINANCEMENTS, APPELS A PROJETS et dispositifs de volontariat

**Guide pratique à destination des jeunes solidaires du Rhône**

***resolidaire69.fr***

*Juillet 2015*

# Introduction

*Le RESOLIDAIRE 69 regroupe divers acteurs du Rhône spécialisés dans les secteurs de la jeunesse et de la solidarité internationale, qui mutualisent leur savoir-faire. Notre objectif est d'informer, d'orienter et d'accompagner les jeunes du département souhaitant s'inscrire dans une démarche citoyenne et participer à des projets de solidarité.*

*Les membres du RESOLIDAIRE69 se retrouvent autour d'une vision partagée de la solidarité.*

*Selon votre demande, chaque structure peut vous informer, vous conseiller et vous accompagner dans la préparation et la réalisation de votre projet. Des séances d'information, des entretiens individuels, des formations collectives de préparation au départ et des temps de partage d'expérience peuvent être organisés.*

*Un appui dans votre recherche de financements et de partenaires, ainsi que des outils peuvent vous être proposés.*

*Ce guide des **Financements et appels à projets dans le Rhône** a été réalisé par les membres du Résolidaire69, afin d'appuyer et accompagner les jeunes porteurs de projets dans leur recherche de financements.*

***NB : Ce guide sera remis à jour régulièrement mais les dispositifs de financement évoluant relativement souvent, nous invitons les porteurs de projets à vérifier l'actualité des informations transmises dans ce guide et à nous faire savoir si l'une ou l'autre des informations donnée est obsolète.***

## Table des matières

Financements européens.....	p3
Financements nationaux.....	p5
Financements de la Région Rhône-Alpes.....	p8
Financements locaux.....	p10
Fondations, concours et financements privés.....	p13
Plateformes de financements participatifs.....	p24
Dispositifs de volontariat international : <i>parce-que tout le monde n'a pas envie de créer son propre projet pour concrétiser son envie d'engagement, nous vous proposons à la fin de ce guide un supplément sur les principaux dispositifs de volontariat, qui permettent de s'intégrer à un projet déjà existant et porté par une association.....</i>	p25



## ERASMUS +

**ERASMUS + est le programme européen pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport.**

**Nous présentons dans ce guide 2 dispositifs** de ce programme qui concernent l'action clé 1 *Mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation*, et plus spécifiquement le volet *Projets de mobilité pour les jeunes et les animateurs jeunes* :

- **Les échanges de jeunes** (présenté ci-dessous)
- **Le programme SVE- Service Volontaire Européen** (présenté dans la partie « programmes de volontariat » de ce guide)

Pour plus d'information sur le programme ERASMUS + en général, consultez le Guide du programme Erasmus + 2015 sur le site ERASMUS + : [http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/documents/erasmus-plus-programme-guide\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/documents/erasmus-plus-programme-guide_fr.pdf)

## LES ECHANGES DE JEUNES

Les échanges de jeunes permettent à des groupes de jeunes issus de différents pays de se rencontrer et de vivre ensemble pendant une période allant jusqu'à 21 jours. Pendant un échange de jeunes, les participants réalisent tous ensemble un programme de travail (composé d'ateliers, d'exercices, de débats, de jeux de rôle, de simulations, d'activités en extérieur, etc.) qu'ils ont eux-mêmes élaboré et préparé avant l'échange. Les échanges de jeunes permettent aux jeunes d'acquérir des compétences, de découvrir des sujets/des thèmes pertinents au niveau social, de découvrir de nouvelles cultures et habitudes et de nouveaux styles de vie, essentiellement grâce à l'apprentissage par les pairs, de renforcer des valeurs telles que la solidarité, la démocratie, l'amitié, etc.

<b>Public concerné</b>	Les jeunes entre 13 et 30 ans des pays des organisations d'origine et d'accueil.
<b>Détail d'attribution</b>	<p><b>Activité éligibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- séjours d'une durée de 5 à 21 jours</li> <li>- L'activité doit avoir lieu dans l'une des organisations participantes.</li> <li>- Au minimum 16 et au maximum 60 participants dans le projet global</li> <li>- Au minimum 5 participants par groupe dans le cadre du projet</li> </ul>

	<p><b>Activité non éligibles :</b>  Les voyages d'étude universitaires; les activités d'échange à but lucratif; les activités d'échange pouvant être considérées comme du tourisme; les festivals; les vacances; les tournées.</p> <p><b>Les organisations participantes peuvent être:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une organisation, ONG ou association sans but lucratif;</li> <li>- une ONG européenne intervenant dans le domaine de la jeunesse;</li> <li>- une entreprise sociale;</li> <li>- un organisme public au niveau local;</li> <li>- un groupe de jeunes actifs dans l'animation socio-éducative, mais pas nécessairement dans le cadre d'une organisation de jeunesse (groupe informel de jeunes).</li> </ul> <p><b>Elles peuvent également être:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un organisme public au niveau régional ou national;</li> <li>- d'une association de régions;</li> <li>- un groupement européen de coopération territoriale;</li> <li>- une organisation à but lucratif active dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises.</li> <li>- établies dans un pays membre du programme ou dans un pays partenaire voisin de l'Union européenne (régions 1 à 4; voir la section «Pays éligibles» à la partie A du présent guide).</li> </ul>
<b>Montant Potentiel</b>	Se référer au guide du programme Erasmus + 2015 sur le site ERASMUS + : <a href="http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/documents/erasmus-plus-programme-guide_fr.pdf">http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/documents/erasmus-plus-programme-guide_fr.pdf</a>
<b>Contact</b>	<a href="http://www.erasmusplus-jeunesse.fr/">http://www.erasmusplus-jeunesse.fr/</a> Télécharger la fiche technique échanges de jeunes : <a href="http://www.erasmusplus-jeunesse.fr/site/uploads/images/documents/Fiche%20mode%20emploi%202015/2015_Fiche_ErasmusPlus_KA1_Mobilite_Echanges.pdf">http://www.erasmusplus-jeunesse.fr/site/uploads/images/documents/Fiche%20mode%20emploi%202015/2015_Fiche_ErasmusPlus_KA1_Mobilite_Echanges.pdf</a>
<b>Structure Référente dans le Rhône</b>	<b>CRIJ Rhône-Alpes :</b> <a href="http://www.crijrhonealpes.fr/">http://www.crijrhonealpes.fr/</a>

## JSI – Jeunesse / Solidarité Internationale

### Programme financé par le Ministère des Affaires Etrangères et du Développement Internationale, et géré par le FONJEP – Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire

Le but du programme est de promouvoir des activités collectives, solidaires et durables, entre groupes de jeunes du Nord et du Sud, au Nord et/ou au Sud, soutenus par des associations de solidarité internationale ou des mouvements de jeunesse. Ces activités, à visée sociale et éducative, doivent permettre aux jeunes du Sud et du Nord de se rencontrer, de se connaître, d'échanger et d'agir ensemble.

<b>Public éligible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- jeunes de 15 à 25 ans</li> <li>- groupes de 6 à 16 jeunes</li> <li>- le porteur de projet doit être une association</li> </ul> <p>Pour connaître tous les critères d'éligibilité, se référer à la fiche technique du JSI téléchargeable sur le site du FONJEP : <a href="http://www.fonjep.org/detail/page_detail_def.aspx?theme=2">http://www.fonjep.org/detail/page_detail_def.aspx?theme=2</a></p>
<b>Détail d'attribution</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet doit être parrainé par une association de solidarité internationale agréée par le FONJEP (NB : les associations membres du Résolidaire69 peuvent être marraines pour les projets déposés dans le Rhône)</li> <li>-Participation financière des jeunes obligatoire,</li> <li>-Participation des jeunes au montage du projet obligatoire.</li> <li>-Partenariat avec une structure locale obligatoire.</li> </ul>
<b>Montant Potentiel</b>	2000 à 7500€
<b>Contact</b>	Site du FONJEP : <a href="http://www.fonjep.org/detail/page_detail_def.aspx?theme=2">http://www.fonjep.org/detail/page_detail_def.aspx?theme=2</a> <a href="mailto:fblanchouin@fonjep.org">fblanchouin@fonjep.org</a>
<b>Structure Référente dans le Rhône</b>	Membres du Résolidaire69 : <a href="http://www.resolidaire69.fr">www.resolidaire69.fr</a>

## VVSI–Ville Vie Vacances / Solidarité Internationale

**Le programme VVV/SI est une déclinaison du programme Ville Vie Vacances**, piloté par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé), opérateur de l'Etat chargé de mettre en œuvre les politiques publiques en faveur de la cohésion sociale et de l'égalité des chances sur les territoires prioritaires relevant de la politique de la ville.

L'objet du programme est donc de permettre à des jeunes, issus de quartiers prioritaires dans le cadre de la politique de la ville, de participer à des actions de solidarité internationale dans les pays du Sud et notamment en Afrique.

**Le programme VVSI est financé par le Ministère des Affaires Etrangères et du Développement Internationale, et géré par le FONJEP – Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire, tout comme le JSI.**

<b>Public concerné</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- jeunes de 15 à 25 ans</li><li>- groupes de 5 à 15 jeunes</li><li>- le porteur de projet doit être une association</li></ul> <p>Pour connaître tous les critères d'éligibilité, se référer à la fiche technique du JSI téléchargeable sur le site du FONJEP : <a href="http://www.fonjep.org/detail/page_detail_def.aspx?theme=2">http://www.fonjep.org/detail/page_detail_def.aspx?theme=2</a></p>
<b>Détail d'attribution</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>-Le projet doit être parrainé par une association de solidarité internationale agréée par le FONJEP (NB : les associations membres du Résolidaire69 peuvent être marraines pour les projets déposés dans le Rhône)</li><li>-Participation financière des jeunes obligatoire,</li><li>-Participation des jeunes au montage du projet obligatoire.</li><li>-Partenariat avec une structure locale obligatoire.</li><li>- le Projet doit recevoir un avis positif de la cellule Ville Vie Vacances du département</li></ul>
<b>Montant Potentiel</b>	De 2000 à 7500€
<b>Contact</b>	Site du FONJEP : <a href="http://www.fonjep.org/detail/page_detail_def.aspx?theme=2">http://www.fonjep.org/detail/page_detail_def.aspx?theme=2</a> <a href="mailto:fblanchouin@fonjep.org">fblanchouin@fonjep.org</a>
<b>Structure Référente dans le Rhône</b>	Membres du Résolidaire69 : <a href="http://www.resolidaire69.fr">www.resolidaire69.fr</a>

## CROUS

**Culture-ActionS est un dispositif de soutien aux projets et aux initiatives étudiantes par le réseau des Crous et du Cnous. Il comporte 4 fonds d'aide : Culture, ActionS/Engagement, Jeune talent, et Culture scientifique et technique.**

Le fonds **ActionS/Engagement** porte sur les thèmes de l'engagement : citoyenneté / solidarité / environnement / sport / solidarité internationale / économie / projets d'animation des structures des CROUS et des campus (restaurants, résidences, cafétérias...)

<b>Public concerné</b>	Etudiant
<b>Détail d'attribution</b>	<p><b>LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ</b> Le projet doit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>-Être présenté <b>OBLIGATOIREMENT</b> par un étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur et suivant une formation donnant droit au statut étudiant, un groupe d'étudiants ou une association étudiante.</li><li>-Mettre en exergue une dynamique d'animation de la vie étudiante (au minimum une restitution de projet dans le milieu étudiant faisant partie intégrante du projet et développée dans le dossier).</li></ul> <p><b>LES CRITÈRES DE NON-ÉLIGIBILITÉ</b> Ne pourront être examinés les projets :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>-Déjà achevés à la date limite de dépôt du dossier.</li><li>-À but lucratif ou commercial.</li><li>-Faisant partie du cursus universitaire obligatoire de l'étudiant (projets sanctionnés par une note ou toute autre forme d'évaluation, donnant lieu à la rédaction d'un mémoire ou d'un rapport, tutorés (même sans évaluation) par un ou des professeurs, mis en place lors de temps spécifiques faisant partie du cursus pédagogique d'une formation ; projets dont l'objet est identique au sujet de recherche universitaire du ou des porteurs de projet).</li><li>-Les participations à un raid, voyages touristiques, et fêtes corporatistes</li></ul>
<b>Montant Potentiel</b>	Non mentionné mais des prix nationaux peuvent être délivrés (entre 1000 et 3000 €) et la participation du CROUS doit obligatoirement être complétée par l'engagement financier de partenaires publics et privés.
<b>Contact</b>	Les inscriptions se font auprès du service culturel de votre Crous. <a href="http://www.cnous.fr/culture/culture-actions/">http://www.cnous.fr/culture/culture-actions/</a>

## Passeport Solidaire

Le dispositif Passeport Solidaire vise à encourager l'engagement des jeunes sur des actions de solidarité internationale dans une démarche d'ouverture au monde, de compréhension des problèmes et enjeux qui le composent, de prise de conscience de leurs capacités d'être acteurs et citoyens de changements

Public concerné	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Le dispositif s'adresse à toutes les structures d'encadrement de Rhône-Alpes qui travaillent avec les jeunes :</b> lycées / Centres de Formation d'Apprentis / Établissement régionaux d'Enseignement Adaptés / les maisons Familiales rurales / les missions locales et Permanence d'accueil, d'information et d'orientation / les mouvements de jeunesse agréés jeunesse et sport /</li> <li>- Les organismes doivent être habilités pour l'organisation de séjours de jeunes à l'étranger</li> <li>- groupes de 6 à 8 personnes min</li> <li>- jeunes de 16 à 25 ans</li> </ul>
Détail d'attribution	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pays éligibles de pour l'action : tout pays bénéficiaire de l'Aide Publique au développement. Une attention particulière est accordée aux zones de coopération de la région Rhône-Alpes.</li> <li>- Le projet doit être construit en partenariat directement avec une structure professionnelle (établissement scolaire, centre de formation, ONG...) du pays de coopération.</li> <li>- Il est nécessaire que l'action s'insère dans le projet pédagogique et les orientations de la structure porteuse du projet.</li> <li>- <b>Tout porteur de projet doit prendre contact, préalablement à la réalisation du projet, avec la structure RESACOOP (<a href="http://www.resacoop.org">www.resacoop.org</a>)</b></li> </ul>
Montant Potentiel	La région Rhône-Alpes finance jusqu'à 75 % du projet dans la limite de 7 000 euros.
Contact Structure Référente dans le Rhône	<p><a href="http://www.rhonealpes.fr/1023-passeport-solidaire.htm">http://www.rhonealpes.fr/1023-passeport-solidaire.htm</a></p> <p><b>RESACOOP</b> : <a href="http://www.resacoop.org/">http://www.resacoop.org/</a></p>



## Aide aux projets citoyens des jeunes

L'Aide aux projets citoyens des jeunes, dispositif piloté par la Région Rhône-Alpes, vise à encourager le développement d'actions citoyennes portées par les jeunes dans divers domaines, dont la solidarité internationale.

Public concerné	<ul style="list-style-type: none"><li>- Les porteurs de projet doivent être âgés de 16 à 25 ans et résider dans l'un des huit départements rhônalpins.</li><li>- Lorsque le projet est porté par des jeunes mineurs, ils devront fournir une autorisation parentale.</li><li>- Les projets peuvent être individuels ou collectifs.</li><li>- Si le projet est porté par une association, le siège social de l'association ou sa représentation régionale dans le cas d'un réseau fédéré devra se situer en Rhône-Alpes et il sera alors tenu compte de l'engagement des jeunes dans le projet.</li></ul>
Détail d'attribution	<p>Les principaux éléments pris en compte pour évaluer les candidatures sont :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>-la dimension citoyenne du projet ;</li><li>-le caractère original du projet ;</li><li>-l'engagement propre du/des jeune(s) dans le projet (participation en nature ou financière).</li></ul> <p><b>- Le financement de la Région portera exclusivement sur la dimension « restitution, sensibilisation des rhônalpins » à l'issue de l'action.</b></p> <p><b>- Les porteurs de projets devront obligatoirement prendre contact, préalablement à la réalisation du projet, avec une structure départementale du réseau RESACOOP (<a href="http://www.resacoop.org">www.resacoop.org</a>).</b></p> <p>Pour plus d'information concernant les critères d'attribution, vous pouvez télécharger les fiches techniques de l'APCJ sur le site de la Région Rhône-Alpes : <a href="http://www.rhonealpes.fr/1032-aide-aux-projets-citoyens-des-jeunes.htm">http://www.rhonealpes.fr/1032-aide-aux-projets-citoyens-des-jeunes.htm</a></p>
Montant Potentiel	Montant moyen entre 500 et 2000 euros (maximum 5000 euros)
Contact	<a href="http://www.rhonealpes.fr/1032-aide-aux-projets-citoyens-des-jeunes.htm">http://www.rhonealpes.fr/1032-aide-aux-projets-citoyens-des-jeunes.htm</a>
Structure Référente dans le Rhône	Espace Rhône-Alpes de Lyon : <a href="mailto:ccaillet@rhonealpes.fr">ccaillet@rhonealpes.fr</a>

## La Pépinière 15-25 / Ville de St Priest

La Pépinière 15-25 est un dispositif développé par la Fédération Léo Lagrange, dans le cadre de son programme d'action SOLEO, au travers duquel elle s'est engagée à accompagner les initiatives et les projets de jeunes.

La Pépinière 15-25 vous aide à rédiger un budget réaliste et vous appuie dans les recherches de subventions, de financements, de prêts ou dons, etc.

Par ailleurs, vous pouvez solliciter un soutien financier pour vos projets en présentant votre demande auprès de la « commission d'aides aux projets de jeunes » qui se réunit régulièrement, en moyenne une fois par trimestre (les dates sont communiquées en amont aux porteurs de projets).

<b>Public concerné</b>	San Priots de 15 à 25 ans
<b>Détail d'attribution</b>	<p>Les porteurs de projet viennent présenter leur projet devant les membres de la commission (élus et représentants du service jeunesse de la ville de Saint-Priest, représentants de la fédération Léo Lagrange, accompagnateurs des jeunes porteurs de projets). Les autres porteurs de projets sont présents également. Une fois les projets présentés, les membres de la commission délibèrent. Les porteurs de projet sont informés le lendemain de la réponse apportée à leur demande.</p> <p>Pour présenter votre demande de soutien financier, vous devez être accompagné(e) par la Pépinière 15-25 ans et constituer un dossier, que vous présenterez vous-mêmes aux membres de la commission.</p>
<b>Montant Potentiel</b>	Non Mentionné
<b>Contact</b>	<a href="http://www.lapepiniere15-25.org/">http://www.lapepiniere15-25.org/</a>

## Fond d'initiatives jeunes / Ville de Villeurbanne

La ville de Villeurbanne aide les jeunes villeurbannais à concrétiser leurs projets dans divers domaines (artistique, sportif, solidaire, environnemental...) et leur apporte un soutien logistique et financier à travers le Fonds d'Initiatives Jeunes (FIJ)

<b>Public concerné</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Etre Villeurbannais</li><li>- Avoir entre 15 et 25 ans.</li></ul>
<b>Détail d'attribution</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Avoir une association référente sur Villeurbanne (MJC, centre social, association culturelle...)</li></ul> <p>Ne sont pas pris en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- les projets de vacances ;</li><li>- les projets de création d'activités économiques ;</li><li>- les projets professionnels et les aides à la formation ;</li><li>- les projets portant atteinte aux Droits de l'Homme ou à objectifs confessionnels ou politiques ;</li><li>- les projets conçus dans le cadre scolaire et les frais d'études.</li></ul>
<b>Montant Potentiel</b>	1500 euros et un tiers du budget global max.
<b>Contact</b>	Service Municipal Jeunesse, 17 rue Michel Servet à Villeurbanne. Tél :04 78 85 55 82 <a href="http://www.jeunes.villeurbanne.fr/Toutes-mes-infos/Mes-projets/Les-aide-financieres/Fond-d-Initiatives-Jeunes-FIJ">http://www.jeunes.villeurbanne.fr/Toutes-mes-infos/Mes-projets/Les-aide-financieres/Fond-d-Initiatives-Jeunes-FIJ</a>

## Initiatives Jeunes / Ville de Villefranche sur Saône

Le programme « Initiatives Jeunes » soutient les projets sportifs, culturels, humanitaires, de loisirs, hors champs scolaire ou professionnel.

<b>Public concerné</b>	Etre caladois et avoir entre 15 et 25 ans.
<b>Détail d'attribution</b>	Suite à sa présentation, à la condition que la Commission donne un avis favorable, le projet peut être soutenu de plusieurs manières : <ul style="list-style-type: none"><li>- Aide logistique : prêt de salle ou de matériel particulier.</li><li>- Aide en ressources humaines : expertise pour finaliser le projet, compétences particulières.</li><li>- Aide financière : à hauteur de 50 % du coût global du projet et pour une somme de 1 500€ maximum.</li><li>- <b>Le dossier doit être finalisé au moins 2 mois avant le début du projet.</b></li></ul>
<b>Montant Potentiel</b>	1500 euros max
<b>Contact</b>	<a href="http://www.villefranche.net/images/stories/medias/a-tout-age/Jeunesse/guide-jeunesse-2014-2015.pdf">http://www.villefranche.net/images/stories/medias/a-tout-age/Jeunesse/guide-jeunesse-2014-2015.pdf</a>

## Guilde Européenne du Raid

Les **Bourses Aventure Labalette** financent des projets d'aventure et d'exploration sportive par l'objectif ou les moyens utilisés (des projets à pied, à cheval, à vélo, en canoë...). Des projets engagés, souvent originaux, toujours passionnants et instructifs.

<b>Public concerné</b>	Peuvent faire acte de candidature aux Bourses Aventure Labalette, toute personne, individuellement ou en équipe, à partir de 18 ans. Les candidats aux Bourses Aventure Labalette doivent être membres de la Guilde Européenne du Raid
<b>Détail d'attribution</b>	<p>Le projet présentera un caractère d'aventure sportive par l'objectif ou les moyens utilisés.</p> <p>N'entrent pas dans le cadre des bourses : les projets strictement culturels, humanitaires, les compétitions sportives, les projets présentés dans le contexte de manifestations, courses, rallyes relevant d'une organisation spéciale.</p> <p>Le jury est particulièrement sensible aux projets simples, avec une vraie dimension d'aventure et d'engagement et aux démarches authentiques. Il décerne des bourses à 6 projets en s'appuyant sur 3 critères principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-la qualité du dossier</li> <li>-la cohérence du projet</li> <li>-l'engagement des participants</li> </ul> <p>Modalités d'inscription : se référer au site : <a href="http://aventure.la-guilde.org/spip.php?rubrique89&amp;lang=fr">http://aventure.la-guilde.org/spip.php?rubrique89&amp;lang=fr</a></p>
<b>Montant Potentiel</b>	La dotation globale pour l'ensemble des projets est de 15 000 €.
<b>Contact</b>	<a href="http://aventure.la-guilde.org/spip.php?rubrique89&amp;lang=fr">http://aventure.la-guilde.org/spip.php?rubrique89&amp;lang=fr</a>

## La Fondation de France

Les **bourses Déclics jeunes** de la Fondation de France aident les jeunes de 18 à 30 ans à réaliser leur vocation ou un projet personnel dans les domaines les plus divers (art, artisanat, culture, sciences, techniques, action sociale ou humanitaire, environnement, etc.).

40 bourses Déclics jeunes d'un montant de 7600 euros ont été décernées en 2015 par la Fondation de France.

Public concerné	Les candidats doivent avoir plus de 18 ans et moins de 30 ans au 31 décembre de l'année de candidature.
Détail d'attribution	<p>Les projets doivent être des projets personnels :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>-Ils peuvent être issus de tout domaine d'activité.</li><li>-Ils doivent faire preuve d'une certaine originalité, créativité ou innovation.</li><li>-Seront privilégiés les projets d'intérêt général ou à caractère altruiste.</li><li>-Des moyens doivent avoir déjà été, au moins partiellement, mis en œuvre pour assurer leur réalisation ou le début de leur concrétisation.</li></ul> <p>Ne sont pas éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>-Les projets collectifs.</li><li>-Le financement d'études, de formations ou la validation de diplômes</li><li>-Les projets de stages obligatoires d'études</li><li>-Les projets de création d'entreprise.</li></ul> <p>Déroulé du concours :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Le concours des bourses Déclics jeunes de la Fondation de France est ouvert chaque année du 1<sup>er</sup> septembre au 15 novembre de l'année en cours.</li><li>- La participation au concours est gratuite</li><li>- Les candidats peuvent concourir au maximum deux fois</li><li>- Pour participer, un questionnaire de présélection est disponible à partir du 1er septembre sur le site internet de la Fondation de France</li><li>- Les bourses sont remises au mois de juin.</li></ul> <p>Plus d'infos sur : <a href="http://www.fondationdefrance.org/Nos-Actions/Bourses-et-Prix/Les-bourses-Declics-jeunes-de-la-Fondation-de-France">http://www.fondationdefrance.org/Nos-Actions/Bourses-et-Prix/Les-bourses-Declics-jeunes-de-la-Fondation-de-France</a></p>
Montant Potentiel	7600 €
Contact	<a href="http://www.fondationdefrance.org">www.fondationdefrance.org</a>

## C'ECSI d'Etudiants et Développement

Le C'ECSI distingue des projets étudiants qui défendent les valeurs de la Solidarité Internationale par la mise en œuvre d'actions d'Éducation au Développement - et nouvellement renommé "Éducation à la citoyenneté et à la Solidarité Internationale" - d'outils pédagogiques adaptés pour sensibiliser, alerter et fédérer un maximum de personnes autour des enjeux du "développement" et de la solidarité dans le monde.

Plus qu'un simple apport financier, il s'agit pour Etudiants et Développement d'aider les étudiants, de manière impliquée, à monter et structurer leur projet. C'ECSI permet chaque année à **5 porteurs de projets** de puiser un soutien efficace au sein de notre réseau, notamment par leur mise en relation avec des professionnels du monde de la solidarité internationale et de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale afin de soumettre leur projet, de se confronter à un point de vue expert et prendre des avis.

**Étudiants & Développement** rassemble des associations de jeunes et d'étudiants œuvrant pour la solidarité internationale, tant à travers des projets au Sud qu'à travers des actions d'éducation au développement.

Public concerné	Ce prix s'adresse à toutes les initiatives des associations étudiantes. On entend par association étudiante, toute association à but non lucratif (loi 1901) dont le conseil d'administration (le bureau) est composé à 50% au moins d'étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur
Détail d'attribution	<p>Les actions d'éducation au développement doivent se dérouler sur le territoire français.</p> <p>C'ECSI est ouvert à 2 types de démarches en éducation à la citoyenneté et la solidarité :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- cas n°1 : Votre projet relève d'une démarche en Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale mise en place à la suite d'une action de solidarité à l'international de votre association. Attention le projet en ECSI doit aller au-delà de la simple démarche de restitution et de communication de l'action de solidarité internationale.</li><li>- cas n°2 : Votre projet relève d'une démarche en Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale qui ne découle pas directement d'une action menée au préalable à l'international, mais qui intègre une problématique liée à la solidarité internationale.</li></ul> <p>Plus d'infos sur : <a href="http://www.etudiantsetdeveloppement.org/article/pour-sa-sixieme-edition-le-pieed-devient-cecsi">http://www.etudiantsetdeveloppement.org/article/pour-sa-sixieme-edition-le-pieed-devient-cecsi</a></p>
Montant Potentiel	5 prix décernés entre 1500 et 5000 euros.
Contact	<a href="mailto:pieed@etudiantsetdeveloppement.org">pieed@etudiantsetdeveloppement.org</a>

## Les Trophées Solidaires

**Les Trophées solidaires de Demain Nos Enfants** se donnent comme finalité de permettre aux étudiants de l'enseignement supérieur de s'éveiller à la solidarité, de partager leurs expériences et réalisations solidaires et humanitaires dans un esprit d'ouverture.

**Demain Nos Enfants** est l'association initiatrice des **Trophée solidaires**. Elle a pour objet le soutien et la promotion d'actions éducatives, humanitaires, et plus globalement de développement durable et solidaire, sans distinction d'appartenance religieuse ou politique, par des supports artistiques, ainsi que l'organisation de manifestations artistiques, festives et culturelles.

<b>Public concerné</b>	Sont admis à participer à ce concours tous les étudiants francophones inscrits dans un cycle d'enseignement ayant lieu après le bac et jusqu'à bac + 5.
<b>Détail d'attribution</b>	<p>Les équipes composées d'étudiants venus de différentes écoles ou établissements sont autorisées. Une équipe peut inclure si elle le souhaite un jeune âgé de 18 à 25 ans qui ne serait plus en cours d'études et sans emploi.</p> <p>Il est prévu de récompenser une équipe gagnante dans chaque catégorie. La dotation des prix est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Premier prix de la catégorie « projets de proximité » : 5 000€.</li><li>- Premier prix de la catégorie « projets à l'international » : 5 000€.</li><li>- Prix du public (le plus grand nombre de votes du public via internet) : 1 000 €.</li></ul> <p><b>Plus d'infos sur :</b> <a href="http://www.trophees-solidaires.fr/sites/default/files/reglement_du_concours_15_jan_2014.pdf">http://www.trophees-solidaires.fr/sites/default/files/reglement_du_concours_15_jan_2014.pdf</a></p>
<b>Montant Potentiel</b>	Voir ci-dessus
<b>Contact</b>	Inscriptions au concours directement sur le site <a href="http://www.trophees-solidaires.fr/">http://www.trophees-solidaires.fr/</a>



## Crédit Mutuel

Le **Concours des jeunes qui osent** est un appel à projets proposé et soutenu par 11 Fédérations régionales du Crédit Mutuel, qui aide les jeunes à construire leur avenir et celui des autres.

Public concerné	Ce concours est ouvert à toute <b>personne, cliente ou non</b> des Caisses de Crédit Mutuel, âgée de <b>16 à 26 ans</b> , à l'exception du personnel et de sa famille.
Détail d'attribution	<p>Types de récompenses :</p> <p>Le concours Les Jeunes qui Osent se compose de prix régionaux et d'un Grand Prix Crédit Mutuel :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Prix régionaux : 3 projets seront primés par secteur géographique et recevront des prix allant de 300 à 700 €</li><li>- Grand Prix Crédit Mutuel : Tous les 1ers prix régionaux de chaque secteur géographique concourront au Grand Prix Crédit Mutuel pour gagner jusqu'à 2 000 € supplémentaires.</li><li>- Au total, plus de 160 000 € par an de récompenses distribuées</li></ul> <p>Domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- la solidarité : humanitaire, social, culturel, environnemental...</li><li>- la proximité : Projet local (ville, département, région) qui apporte une réponse concrète à de réels besoins des consommateurs, en rendant disponibles des services qui améliorent et facilitent leur quotidien (achats, déplacements, loisirs...).</li><li>- l'Esprit d'entreprise : Projet qui a pour objectif de créer l'emploi du jeune participant ou celui des autres.</li></ul>
Montant Potentiel	Voir ci-dessus
Contact	<a href="http://medias.creditmutuel.fr/cm/mini-site/jqo/cest-quoi/">http://medias.creditmutuel.fr/cm/mini-site/jqo/cest-quoi/</a>

## Véolia Environnement

Le **Prix de la solidarité étudiante** a été créé par la Fondation d'entreprise **Veolia Environnement**, en lien avec le Campus Veolia Environnement.  
Le Prix de la Solidarité Etudiante vise à encourager la prise d'initiative et l'implication des étudiants de l'enseignement supérieur au service de projets d'intérêt général.

Le prix récompense les démarches innovantes concourant au développement durable, et s'inscrivant dans l'un des trois domaines d'intervention de la Fondation :

- Aide au développement,
- Lien social et Accompagnement vers l'emploi,
- Protection de l'environnement et de la biodiversité.

Public concerné	<b>Le Prix de la solidarité étudiante s'adresse exclusivement aux associations (personnes morales) constituées par des étudiants</b> poursuivant actuellement leurs études dans l'enseignement supérieur (Niveau Master) en France et à l'international, dans tous les pays où le groupe Veolia Environnement est présent.
Détail d'attribution	<b>Nature des projets :</b> Les projets soumis doivent donc servir l'intérêt général et être conçus dans un but non lucratif. <b>Périmètre thématique :</b> Les projets doivent s'inscrire dans les domaines d'intervention de la Fondation Veolia Environnement : Aide au développement à l'international, Lien social et Accompagnement vers l'emploi, Protection de l'environnement et de la biodiversité.  <b>Le Prix de la solidarité étudiante soutient uniquement des projets parrainés par des collaborateurs de Veolia.</b> Tout porteur de projet est donc invité à identifier par ses propres moyens un « parrain » parmi les collaborateurs du groupe partout dans le monde, idéalement (mais pas nécessairement) en relation avec le positionnement thématique et géographique du projet concerné.  <b>Modalités d'inscriptions :</b> formulaire de candidature en ligne : <a href="http://fondation.veolia.com/fr/fondation/prix-solidarite-etudiante/candidature/">http://fondation.veolia.com/fr/fondation/prix-solidarite-etudiante/candidature/</a>
Montant Potentiel	<b>Soutien financier :</b> le jury répartit entre les lauréats une dotation globale d'un montant de 15 000 euros <b>Soutien technique :</b> programme de mécénat de compétences qui implique des salariés du groupe Veolia en France et à l'international
Contact	<a href="http://fondation.veolia.com/fr/fondation/prix-solidarite-etudiante/">http://fondation.veolia.com/fr/fondation/prix-solidarite-etudiante/</a>

## La Fondation Zellidja

La **Fondation Zellidja**, créée sous l'égide de la Fondation de France, attribue des bourses de voyage pour permettre à des jeunes de 16 à 20 ans d'effectuer seuls un voyage d'étude sur le sujet de leur choix, dans le pays de leur choix. Priorité sera donnée aux boursiers de l'Education nationale.

Public concerné	Avoir au moins 16 ans et au plus 20 ans le mois du premier voyage Etre francophone et accepter de se présenter à un oral en France
Détail d'attribution	<p>Critères de sélection :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>-Partir seul(e) pour une durée minimale d'un mois</li><li>-Présenter un dossier de 8 à 10 pages exposant son projet de voyage et d'étude</li><li>-S'inscrire en ligne et y télécharger son projet de voyage avant le 31 janvier</li></ul> <p>A son retour de voyage, le boursier doit remettre :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>-Un rapport d'étude sur le sujet choisi</li><li>-Un carnet de route</li><li>-Un carnet de comptes</li></ul> <p><b>ATTENTION : LES BOURSES ZELLIDJA NE SONT PAS OCTROYEES POUR DES STAGES OU DES MISSIONS HUMANITAIRES</b></p>
Montant Potentiel	Jusqu'à 900 euros pour un premier voyage / Jusqu'à 1100 euros pour un second voyage
Contact	<a href="http://www.zellidja.com/">http://www.zellidja.com/</a>

## Les Bourses Expé

La société Expé, spécialisée dans la vente de matériel de sports de montagne, organise en collaboration avec la FFCAM, la Ville de Grenoble, Beal, Petzl, Adidas, Icebreaker, Julbo, Katadyn, Optimus, Trek'neat, Vertical et Zulupack, un concours intitulé **Les Bourses Expé** qui s'adresse aux personnes souhaitant réaliser un projet d'expédition.

Public concerné	Le concours est ouvert à toute personne majeure au moment de l'inscription, résidente en France et acceptant de participer à l'expédition sous un statut amateur.
Détail d'attribution	<p>Les projets d'expédition, à l'étranger ou en France, doivent concerner l'une des disciplines suivantes : montagne, escalade, randonnée, trekking, ski de randonnée, descente de canyon, spéléo, ski pulka ou autre discipline alliant techniques de corde et déplacements non motorisés. Le concours ne comporte aucune obligation d'achat. En sont exclus les personnels de l'entreprise Expé et des entreprises partenaires, ainsi que les photographes ou cameramen professionnels.</p> <p><b>Le concours se déroule en trois étapes :</b></p> <p>1 - Sélection sur dossier de 5 ou 6 équipes qui se partageront, sur décision du jury, la dotation d'une valeur totale de 31 500€ (montant 2015) (en espèces et en équipement), offerte par Expé, et les sociétés partenaires.</p> <p>2 - Au retour des expéditions, sélection des meilleurs reportages qui :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- s'ils possèdent les qualités photographiques et d'écriture exigées par la rédaction des magazines partenaires, pourront être publiés dans Montagnes Magazine ou Spéléo Magazine.</li><li>- s'ils possèdent les qualités vidéo requises pour des projections publiques pourront être diffusés dans divers festivals de films de montagne et de voyages (Fontaine en Montagne, Rencontres du Cinéma de Montagne Grenoble, festival d'Autrans...).</li></ul> <p>3 - Election du "Grand Prix des Bourses Expé" (meilleur reportage) qui se verra attribuer 1500 € supplémentaires sous forme de bons d'achat chez Expé.</p> <p><b>Plus d'infos sur : <a href="http://www.bourses-expe.com/reglement.html">http://www.bourses-expe.com/reglement.html</a></b></p>
Montant Potentiel	Voir ci-dessus
Contact	Les candidats doivent télécharger le dossier d'inscription sur le site Internet : <a href="http://www.bourses-expe.com">www.bourses-expe.com</a> Les dossiers sont à déposer courant mars (date précise à vérifier sur le site internet)

## La Bourse Culture-Aventure

Lancée en 2011 pour fêter les 30 ans du courtier d'assurance voyage **AVI International**, cette Bourse récompense chaque année 3 projets de solidarité internationale et offre leur assurance voyage à leurs participants. Elle est organisée en partenariat avec **Culture-Aventure**.

**Culture-Aventure** est une association reconnue d'intérêt général dont le but est de promouvoir une meilleure connaissance de l'humanité dans sa diversité, en mettant en avant une autre façon de voyager. Elle organise de nombreux événements autour du voyage.

Public concerné	Avoir plus de 18 ans.
Détail d'attribution	<p>Le projet concourant à la Bourse est représenté par un chef de projet. Garant du bon déroulé du projet et de l'honnêteté du dossier, il est l'interlocuteur des représentants de la Bourse. Le chef de projet doit : Avoir plus de 18 ans au 3 mai 2015, jouer un rôle significatif dans le projet défendu, être résident en France au moment de la soumission du projet, au moment de la soirée de remise des prix et à son retour de voyage ; Effectuer un voyage de 2 à 12 mois dans le cadre du projet défendu. Le projet peut être individuel ou collectif. Le nombre de participants est illimité mais seuls 4 membres de l'équipe pourront prétendre à obtenir la gratuité de leur assurance Marco Polo Classic (sans options) si leur projet est primé. Il peut se dérouler dans un cadre associatif ou être mené à titre individuel.</p> <p>Le terme de « solidarité internationale » implique qu'il y ait un échange effectif entre les participants aux projets et des populations de culture ou de pays différents. Cet échange peut être matériel, culturel, scientifique, spirituel, pédagogique, social, etc. Le montant de la Bourse peut aider les lauréats à organiser leur voyage ou être remis à une association locale. La destination finale de l'aide doit être précisée au jury de la Bourse et respectée. Le budget du projet soumis ne doit pas dépasser 15 000 €.</p> <p><b>Plus d'infos sur :</b> <a href="http://culture-aventure.fr/bourse/bourse-avi-international.htm">http://culture-aventure.fr/bourse/bourse-avi-international.htm</a></p>
Montant Potentiel	La somme de 3 000 € sera répartie entre trois projets lauréats.
Contact	<a href="mailto:bourse@avi-international.com">bourse@avi-international.com</a> .

## Les Bourses Brouillon d'un rêve de la Scam - La Société civile des auteurs multimedia

Les bourses d'aide à l'écriture, **baptisées Brouillon d'un rêve**, sont des aides financières versées aux auteurs de toutes disciplines : audiovisuel, multimédia, institutionnel, radio, littérature, photographie, journalisme, écritures émergentes.

<b>Public concerné</b>	Public âgé de 18 à 30 ans Etre français ou résider en france
<b>Détail d'attribution</b>	<p>Chaque année, plus de 1600 auteurs proposent leur projet à ce dispositif d'aide à la création littéraire, sonore, numérique ou audiovisuelle (1150 candidatures pour ce seul répertoire).</p> <p>De l'automne 2015 à janvier 2016, les auteurs bénéficieront du déploiement progressif d'un service de candidature en ligne, selon les répertoires concernés. Ils pourront ainsi déposer leur dossier complet sur le site internet de la Scam, via des formulaires dynamiques.</p> <p>Le résultat des délibérations des jurys sera communiqué dans un délai de cinq mois maximum, pour chacun des répertoires de Brouillon d'un rêve. <b>Aucune nouvelle inscription ne sera enregistrée jusqu'à l'ouverture des candidatures en ligne en janvier 2016.</b></p> <p>Plus d'infos sur : <a href="http://www.scam.fr/fr/lespaceculturel/LesboursesdelaScam.aspx">http://www.scam.fr/fr/lespaceculturel/LesboursesdelaScam.aspx</a></p>
<b>Montant Potentiel</b>	6000 euros max
<b>Contact</b>	<a href="mailto:brouillondunreve@scam.fr">brouillondunreve@scam.fr</a>

## Les Bourses de la Vocation de la Fondation Bleustein-Blanchet

Chaque année la **Fondation Marcel Bleustein-Blanchet** décerne un prix de 8 000 euros à 20 jeunes qui ont pour rêve de concrétiser leur vocation. Susciter le goût de l'effort et de la persévérance, permettre aux jeunes de réaliser leur vocation en leur apportant les garanties morales et les moyens matériels pour l'accomplir.

Public concerné	Public âgé de 18 à 30 ans Etre français ou résider en france
Détail d'attribution	- Témoigner d'une authentique vocation, c'est à dire : être déjà engagé ou avoir amorcé des réalisations dans la voie de son idéal, quel qu'en soit le domaine, professionnel, artisanal, scientifique ou artistique etc -Témoigner d'obstacles rencontrés dans le cadre de son parcours  Plus d'infos sur : <a href="http://candidature.fondationvocation.org/conditions-d-admission?PHPSESSID=u7jv01gn2ri0274472onjotah3">http://candidature.fondationvocation.org/conditions-d-admission?PHPSESSID=u7jv01gn2ri0274472onjotah3</a>
Montant Potentiel	8000 euros
Contact	<a href="http://www.fondationvocation.org/">http://www.fondationvocation.org/</a>

**Ulule.com**

Site de financement participatif en Europe (crowdfunding)

Projets solidaires ou non.

Etre âgé de plus de 18 ans.

**Microprojets.org**

Plateforme Française de finance participative de l'Agence des Micro Projets

Thématiques des projets soutenus : agriculture, développement urbain, droits de l'homme, eau, éducation, entrepreneuriat, environnement, santé...

Etre âgé de plus de 18 ans.

**Kisskissbankbank.com**

Plateforme de financement participatif (crowdfunding)

Nombreuses catégories de projets dont une catégorie « solidarité »

Etre âgé de plus de 18 ans.

**leetchi.com**

Service de cagnotte en ligne

Tout type de projets

**www.helloasso.com**

Plateforme de crowdfunding dédiée aux associations françaises.

Hello Asso permet aux associations de gérer en ligne toutes leurs transactions : collectes de dons, adhésions ou même inscriptions à des évènements.

La plateforme est ouverte à toutes les associations : caritatives, culturelles, sportives, etc.



## Le Volontariat de Solidarité Internationale

Le volontariat de solidarité internationale (VSI) a pour objet l'accomplissement à temps plein d'une mission d'intérêt général dans les pays en voie de développement. Tous domaines de mission.

<b>Public concerné</b>	<p>Personnes de plus de 21 ans          Il n'y a pas de condition de nationalité.          Ce type de contrat s'adresse à des personnes diplômées avec de l'expérience professionnelle.          Le VSI est un motif de démission légitime.</p>
<b>Modalités</b>	<p><b>Lieux des missions :</b> Les missions se déroulent hors de l'Espace économique européen (EEE).          La personne volontaire accomplit sa mission dans un pays différent de son État d'origine et de celui où elle réside habituellement.</p> <p><b>Organismes d'accueil :</b> Les missions sont effectuées auprès d'associations locales ou d'administrations.</p> <p><b>Sécurité sociale :</b> Le volontaire et ses ayants droit sont affiliés par l'association à un régime de sécurité sociale leur garantissant des droits d'un niveau identique à ceux du régime général de la sécurité sociale française (Caisse des Français à l'Étranger).          Le volontaire et ses ayants droit bénéficient également d'une assurance maladie complémentaire et d'une assurance pour le rapatriement sanitaire prises en charge par l'association.</p> <p><b>Durée des engagements :</b> Un contrat de volontariat de solidarité internationale dure entre 1 et 2 ans.          La durée cumulée des missions accomplies, de façon continue ou non, pour le compte d'une ou plusieurs associations, ne peut pas dépasser 6 ans.</p> <p><b>Accompagnement :</b> les volontaires de solidarité internationale bénéficient d'un accompagnement de la part de la structure d'envoi : formation au départ + suivi sur le terrain + accompagnement au retour.</p>
<b>Indemnité potentielle</b>	<p><b>Indemnité de mission</b>          Le montant est variable en fonction des pays d'accueil et des organismes d'envoi. (+ billet d'avion A/R financé par l'association d'accueil.)          Aides en fin de mission</p>
<b>Structures Référentes</b>	<p>France Volontaires : <a href="http://www.france-volontaires.org/-Volontariat-de-solidarite-internationale-VSI-">http://www.france-volontaires.org/-Volontariat-de-solidarite-internationale-VSI-</a>  <b>Dans le Rhône :</b> SCD –Service de Coopération au Développement : <a href="http://www.scd.asso.fr/">http://www.scd.asso.fr/</a></p>

## Le Service Volontaire Européen

Le service volontaire européen (SVE) fait partie du programme ERASMUS + élaboré par la Commission européenne, le Parlement européen et les Etats membres de l'Union européenne.

Le SVE permet de vivre une expérience de volontariat à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Union Européenne.

Attention : le SVE n'est ni un stage, ni une formation, ni un emploi-jeune, ni un séjour linguistique ou touristique. Il ne permet pas de suivre en même temps des études universitaires ou d'occuper un emploi rémunéré.

Public concerné	Pour tous les jeunes de 17 à 30 ans. Aucune formation, expérience, diplôme ou connaissance linguistique ne sont requis. Etre légalement résident dans un des pays participant au programme ou dans l'un des pays partenaires voisins
Modalités	<ul style="list-style-type: none"><li>- Le SVE est un partenariat entre le volontaire, l'organisation d'envoi et l'organisation d'accueil pour <b>une mission qui dure de 2 à 12 mois.</b></li><li>- L'organisme d'envoi organise votre information et votre préparation avant le départ, et un suivi pendant votre mission. Vous bénéficiez d'un accompagnement continu sous la forme d'un tutorat et d'une formation linguistique.</li><li>- Le SVE doit être effectué hors du pays de résidence</li><li>- Aucune formation, expérience, diplôme ou connaissance linguistique ne sont requis</li><li>- Le volontaire est tenu de participer à un cycle de formation SVE. Ce cycle comprend notamment une formation à l'arrivée dans le pays d'accueil, une réunion à mi-parcours et une évaluation finale.</li><li>- <b>Pour postuler à un SVE, vous devez prendre contact avec une organisation d'envoi dans votre pays de résidence qui vous aidera à choisir et organiser votre projet d'accueil à l'étranger.</b></li><li>- Entre 5 et 6 mois sont nécessaires entre le premier contact avec une organisation d'envoi et le départ effectif.</li><li>- A l'issue du SVE, une réunion d'évaluation est organisée dans le pays d'envoi. Le volontaire reçoit un certificat "Youthpass" qui décrit et valide l'expérience d'apprentissage non formel.</li></ul>
Indemnité potentielle	<b>Prise en charge totale sur place</b> et indemnité allant de 140 à 210 euros par mois selon les pays.
Structures Référentes	Informations générales et structures d'envoi : <a href="http://www.erasmusplus-jeunesse.fr/">http://www.erasmusplus-jeunesse.fr/</a> Base de données de projets SVE : <a href="http://europa.eu/youth/evs_database">http://europa.eu/youth/evs_database</a> Structures d'envoi dans le Rhône : Concordia ( <a href="https://www.concordia.fr/">https://www.concordia.fr/</a> ), Mission Locale de Villeurbanne, Association Fenêtrés ( <a href="https://assofenêtres.wordpress.com/">https://assofenêtres.wordpress.com/</a> ) Structure d'information dans le Rhône : CRIJ Rhône-Alpes : <a href="http://www.crijrhonealpes.fr/">http://www.crijrhonealpes.fr/</a>

## Le Service Civique à l'international

L'Engagement de Service Civique est un dispositif de volontariat créé par la loi du 10 mars 2010 sur le Service Civique. Il s'inscrit dans une politique jeunesse visant à la cohésion nationale, à la mixité sociale dans le cadre d'un projet d'intérêt collectif.

<b>Public concerné</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- jeunes de 16 à 25 ans</li><li>- sans condition de diplôme ou d'expérience professionnelle</li><li>- Résidant de l'UE ou pouvant justifier de plus d'1 an de résidence en France</li><li>- européens ou de nationalités des pays accueillant des volontaires français, pour réaliser leur mission en France dans un principe de réciprocité des échanges.</li></ul>
<b>Modalités</b>	<p><b>Domaines d'intervention :</b> Culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.</p> <p><b>Types de projets :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Promouvoir la solidarité internationale et éduquer au développement : sensibiliser le grand public aux enjeux de la solidarité internationale ; animer des ateliers, des jeux, visant l'éducation au développement ; participer à la réalisation de campagnes d'information et de mobilisation sur des thèmes de fond ou liés à l'actualité, rencontrer et informer sur la réalisation de projets internationaux.</li><li>- Participer à des projets d'échanges et de développement local : accompagner la mise en œuvre des projets avec les équipes locales et les volontaires de solidarité internationale (VSI) ; soutenir le développement de programmes de coopération décentralisée ; participer à l'organisation et l'animation de chantiers et d'échanges internationaux.</li></ul> <p><b>Durée :</b> De 6 mois minimum à 12 mois maximum dont tout ou partie peut se dérouler à l'international.</p> <p><b>Modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- une indemnité mensuelle durant sa période d'engagement</li><li>- une protection sociale complète</li><li>- une assurance complémentaire (rapatriement).</li><li>- une formation civique et citoyenne et bénéficie d'un suivi individualisé dans le cadre du tutorat prévu par le dispositif</li></ul>
<b>Indemnité potentielle</b>	<p>Indemnité mensuelle du volontaire : 507,20 €</p> <p>Couverture sociale en France et à l'étranger : 105,91 €/mois</p> <p>Attention : la formation de préparation au départ (obligatoire) et le billet d'avion A/R peuvent être à la charge du volontaire.</p>
<b>Structures Référentes</b>	<p>Pour plus d'infos :</p> <p>France Volontaires : <a href="http://www.france-volontaires.org">www.france-volontaires.org</a></p> <p><b>Structure d'information et d'envoi dans le Rhône :</b> SCD –Service de Coopération au Développement : <a href="http://www.scd.asso.fr/">http://www.scd.asso.fr/</a></p>

## Les chantiers internationaux

Les chantiers internationaux sont de courts séjours qui ont un objectif de découverte et d'interculturalité, et constituent de formidables outils de sensibilisation des jeunes aux problématiques Nord-Sud. Les chantiers permettent à de jeunes bénévoles de découvrir sur une durée relativement courte des contextes et environnements différents. Chaque année plus de 3400 chantiers internationaux sont organisés.

<b>Public concerné</b>	Dépend du type de chantiers proposé.
<b>Modalités</b>	<p>Il existe différents types de chantier selon les organismes d'envoi, le pays d'accueil, et le public concerné : chantiers jeunes / adolescents, chantiers adultes (à partir de 18 ans), chantiers famille, chantiers en France ou à l'international...</p> <p>Quelque soit le type de chantier, les objectifs et modalités restent à peu près les mêmes :</p> <p>=&gt; Un chantier international c'est une action volontaire :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les volontaires ne sont pas rémunérés.</li><li>- Ils s'engagent à participer à la réalisation d'un travail, selon le contrat passé entre l'association et le Bailleurs d'Ouvrage (commune ou association pour laquelle le chantier est effectué).</li><li>- Les volontaires ne sont pas une main d'œuvre gratuite, ils ne prennent pas la place des artisans ou des entreprises.</li><li>- Le chantier s'inscrit dans un projet local. Dans cette dynamique, la population et les volontaires sont associés, les bénéficiaires s'approprient réellement la réalisation du chantier.</li></ul> <p>=&gt; c'est la réalisation d'un travail</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les travaux sont accessibles à tous et ne nécessitent pas de compétence particulière.</li><li>- La démarche volontaire des participants, par contre, est primordiale pour le bon déroulement des chantiers.</li><li>- Le temps consacré au travail est de l'ordre de 30-35 heures par semaine.</li></ul> <p>=&gt; Une vie collective</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- De 2 à 3 semaines.</li><li>- Une équipe de 10 à 15 jeunes, filles et garçons, de différents pays qui participent à la réalisation matérielle d'un projet local.</li><li>- Le chantier n'est pas un club vacances avec pelle et pioche.</li></ul>
<b>Indemnité potentielle</b>	Engagement non indemnisé et comportant des frais d'inscription
<b>Structures Référentes</b>	Principales structures d'envoi : Solidarité Jeunesse : <a href="http://www.solidaritesjeunesses.org/">http://www.solidaritesjeunesses.org/</a> Jeunesse et Reconstruction : <a href="http://www.concordia.fr">www.concordia.fr</a> Concordia : <a href="http://www.solidaritesjeunesses.org/">http://www.solidaritesjeunesses.org/</a>